

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS302/15  
27 juillet 2005

(05-3366)

---

## RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – MESURES AFFECTANT L'IMPORTATION ET LA VENTE DE CIGARETTES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Désignation d'un arbitre conformément à l'article 21:3 c) du Mémorandum d'accord  
sur les règles et procédures régissant le règlement des différends

### Note du Secrétariat

Par lettre conjointe datée du 21 juillet 2005, le Honduras et la République dominicaine ont demandé à M. John Lockhart, membre de l'Organe d'appel, d'exercer les fonctions d'arbitre conformément à l'article 21:3 c) du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* dans l'affaire *République dominicaine – Mesures affectant l'importation et la vente de cigarettes sur le marché intérieur* (WT/DS302). Le 22 juillet 2005, M. Lockhart a informé par écrit le Honduras et la République dominicaine qu'il acceptait d'être désigné comme arbitre.

---